

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE  
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE  
SICAD**

**GUIDE DU CITOYEN**

**Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen**

Référence : Arrêté du Ministre du Commerce et de l'Artisanat

Tel que modifié par l'arrêté en date du .....

( Jort N° )

**Organisme :** Office National de l'Artisanat .

**Domaine de la prestation :** Création et Promotion .

**Objet de la prestation :** participation au concours « Khomsa d'or »

**Conditions d'obtention**

- Présentation d'un vêtement tunisien inspiré de l'habit traditionnel tunisien.
- Présentation d'un produit pour la première fois au concours.

**Pièces à fournir**

une demande de participation fournie par Office National de l'Artisanat ou par ces délégations régionales ( le formulaire existe aussi sur le site : [www.Artisanat.nat.tn](http://www.Artisanat.nat.tn)).

Étapes	Intervenants	Délais
Remplir une demande. -Présenter le modèle et la fiche technique. -Pré- sélection des modèles - Evaluation des produits par un jury. -Attribution des prix a la suite du défilé	- Direction de la Création et de la Promotion -Délégation Régionale de l'Office National de l'Artisanat	Fixés selon le règlement général du concours.

### **Lieu de dépôt du dossier**

- l'Office National de l'Artisanat : Av de l'Indépendance 2011 Den Den
- Délégation régionale de l'Office National de l'Artisanat concernée

### **Lieu d'obtention de la prestation**

- l'Office National de l'Artisanat : Av de l'Indépendance 2011 Den Den
- Délégation régionale de l'Office National de l'Artisanat concernée

### **Délai d'obtention de la prestation**

Fixés selon le règlement général du concours

### **Références législatives et/ou réglementaires**

Le règlement général du concours